



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2023

SOUTIEN INSERTION SANTE
9bis, rue Abel Hovelacque - 75013 PARIS
Tel : 01 53 62 64 66 - Fax : 01 53 62 64 72
direction@soutien-insertion-sante.fr
site : www.soutien-insertion-sante.fr
Association Loi 1901 - SIRET 403 090 707 00031 - APE 8899B

I-Vie et Gouvernance associative.

Des instances en mouvement.

Les instances de SIS ont poursuivi leurs travaux en se réunissant à de nombreuses reprises.

Bureau	Conseil d'Administration	Assemblée Générale
Février Juin Novembre	Mars Avril Mai Septembre Décembre	Avril

Sous l'impulsion du Président, Georges NOHARET, le Conseil d'administration a poursuivi sa réflexion autour du rayonnement de SIS. Cela passait notamment par l'approbation de nouveaux statuts

Apports des nouveaux statuts.

- Ouverture à 2 personnalités morales au sein du Conseil d'administration,
- 2 personnels salariés désignés pouvant participer au Conseil d'administration
- Elargissements de l'objet de l'association,
- Possibilité de réunion en visioconférence.

Les thématiques abordées ont été multiples et variées

- Politique salariale
- Prise de nouveaux locaux

II-Direction.

1-Pallier atteint en termes de ressources humaines.

Avec le déploiement de nouvelles activités, SIS a renforcé ses équipes :

- au niveau du dispositif RSA de Seine Saint Denis avec l'arrivée d'une nouvelle référente psychologue,
- Le recours à des personnels stagiaires (Assistante de service social psychologues) pour proposer d'autres types d'accompagnement et pallier aux départs de personnel dans l'attente du renouvellement de marché,

Ainsi, le seuil des 11 ETP salariés (11,78 €TP) est dépassé ouvrant l'organisation future d'élections de représentants du personnel, certainement pour 2023.

A ce jour, les statuts autorisent la présence d'un représentant salarié au sein du Conseil d'administration, sans droit de vote.

Cela a également une incidence dans le domaine de la formation, et du plan de développement des compétences, avec une augmentation du budget de formation (

Dans le cadre des missions de contrôle interne confiées au cabinet du Commissaire aux Comptes, un audit a été réalisé en novembre 2022 relatif aux contrôles des paies, du temps de travail et des congés.

Aucune difficulté majeure n'a été constatée, mais des préconisations ont été émises avec :

- Acquisition d'un logiciel de planning avec badge par collaborateur,
- Mise en place d'un outil de gestion de la paie collaboratif avec un accès à la saisie des EVP,
- Dématérialisation des demandes de congés, RTT et absence,
- Matérialisation du contrôle de cohérence sur les bulletins de paie M/M-1

2-Renforcer la Qualité de Vie au Travail

Dans un contexte économique et budgétaire contraint, avec une inflation en hausse tant pour les salariés que pour l'association, l'environnement professionnel et la qualité de vie au travail restent un enjeu pour faciliter le recrutement et fidéliser le personnel :

- Mise en place d'un Conseil Social et Economique.
Ayant atteint le seuil réglementaire en ETP, SIS a entamé en fin d'année le processus électoral pour la mise en place d'un CSE, avec une élection programmée fin décembre 2023 ou janvier 2024 (selon les résultats du 1^{er} ou 2nd tour)
D'un mandat de 4 ans, il sera composé d'un collège unique avec 2 membres (un titulaire et un suppléant).
- L'accompagnement RH OPCO Santé et Fiches de mission
Pendant plusieurs mois, le cabinet FINAXIM a accompagné le personnel pour la réalisation de fiches de missions par catégorie de métiers. Cela s'est matérialisé par des entretiens individuels et collectifs entre I et les salariés, et des réunions entre elle et le directeur.
Au final, 7 fiches de missions ont été écrites, présentées en réunion d'équipe puis validé en Conseil d'administration
- La prise de nouveaux locaux.

L'organisme qui occupait les locaux du rez de chaussée au sein du même immeuble, a informé SIS de son départ à compter de septembre 2022.

D'une superficie de 344 m², le plateau de plein pied permettrait à terme de disposer de 14 bureaux de travail et de réception, et d'une salle de réunion de 37 m² permettant d'organiser les réunions de service, institutionnelles (Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée générale) mais également les formations animées par SIS.

Après plusieurs semaines de travaux, les nouveaux locaux ont été investis en janvier 2023 avec encore des aménagements à venir.

3-Politique des achats et des moyens

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, la structure a poursuivi ses efforts en recourant aux services du groupement d'achat avec :

- Le changement de contrat pour du photocopieur multifonction, diminuant les coûts de 40%,
- Le renouvellement du contrat d'affranchissement au tarif du Cèdre,
- Le recours à un logiciel automatisé d'envoi de SMS pour éviter le recours au courrier recommandé et à ses tarifs.

III-Activités.

3-1-Accompagnement allocataires RSA :

Le dispositif parisien :

Ce marché, conclu avec la Direction des Solidarités de Paris pour la période 2020-2023, est entrée dans sa dernière année.

A l'instar de 2022 (276), 2023 a été marqué par un **nombre conséquent de mouvements administratifs, soit 367**, (entrées +sorties 2023) soit 33% de plus. Cela a généré un travail administratif conséquent pour assurer l'ouverture ou la clôture des dossiers.

Pour 2023, **20 262 semaines** (19451 en 2022) de prises en charge ont été **facturées** pour un montant de **677 529 €** (624823 € en 2022).

Cette **hausse de la facturation** sur l'année, s'explique notamment par le **nombre important de d'orientations sur la fin d'année**, en raison de difficultés d'autres structures à prendre en charge de nouveaux suivis.

Concernant les **bonus**, le montant facturé en **2023 est de 4 000 €** (4 000 € pour 2022 / 1 200 € pour 2021).

Cette nouveauté dans le cadre du marché actuel est de mieux en **mieux appréhendé par les professionnels de SIS**. La prise en charge global dans le cadre de la co-référence a permis de nouer des relations plus fortes avec les allocataires, et de renforcer l'alliance de travail permettant **d'obtenir les justificatifs de cette bonification plus facilement**.

- Les évaluations situationnelles

Conformément aux dispositions du marché, les opérations liées à la mise en œuvre des évaluation situationnelles pour les accompagnements de + de 3 ans ont été appliquées sur les 5 premiers mois de l'année avec **120 évaluations situationnelles rédigées** dont :

- **13 réorientations validées**
- **107 accompagnements maintenus à SIS**

Cette action a mobilisé l'ensemble de l'équipe sur 2 semaines en décembre 2022 et janvier 2023 permettant de lancer les demandes de réorientation entre février et avril 2023. Ouvrant un temps de réflexion collectif sur l'accompagnement proposé par SIS, le degré de mobilisation de chaque allocataire, mais aussi une prise de hauteur sur l'évolution de la situation et l'utilité de l'accompagnement, les professionnels ont apprécié de participer à cet exercice et souhaite le poursuivre en 2024.

Cette action a permis « **d'oxygéner** » **certains accompagnements qui stagnaient, et des situations qui se chronicisaient depuis plusieurs années** à SIS. Le renouvellement des files actives a renforcé la cohésion de l'équipe et confirmé la philosophie de coréférence dans le cadre de nos accompagnements.

Le principe d'une **temporalité d'accompagnement de 2 années** est désormais revendiqué dès le début de chaque accompagnement, **pour mobiliser dès les 1ers instants l'allocataire et limiter les risques d'immobilisme des situations**.

- Les RDV dans les EPI Flandre et Championnet

Mis en place fin 2021 à Flandre et à Championnet en 2022, une 23^{ème} permanence s'est ouverte en mars 2023 à l'EPI Buzenval. Elle s'adresse uniquement à des allocataires présentant des difficultés de déplacement, soit d'ordre somatique soit psychologique. Les entretiens sont assurés uniquement par le référent psychologue.

Conçu dans une logique d'Aller vers et de «Don / Contre-don », l'objectif est à terme d'inciter l'allocataire de se déplacer à SIS pour y réaliser ses entretiens.

Institué à l'origine sur une demi-journée par mois, elle se déroule sur une 1/2journée, 1 journée complète désormais à l'EPI Championnet, au regard du nombre de bénéficiaires concernés. Il en sera de même d'ici quelques semaines à l'EPI Flandre (jeudi) si les situations augmentent.

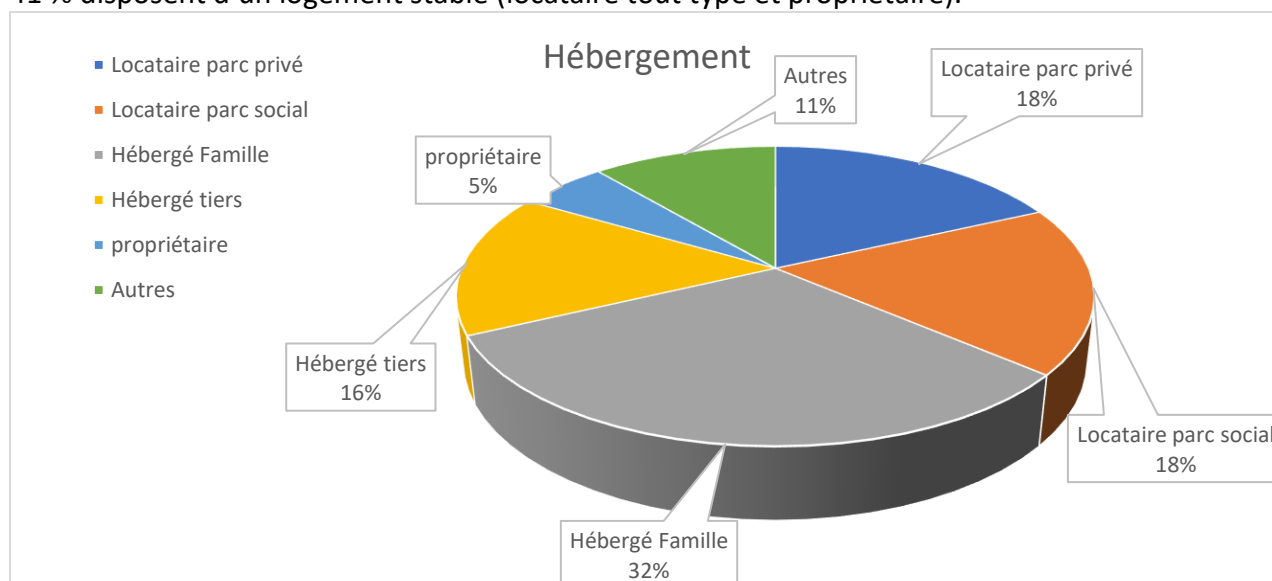
- Public

Les allocataires accompagnés sont à **86% des personnes isolées sans enfant** attestant pour partie d'une forme d'isolement et de précarité sociale, suivis de personnes isolées avec enfant(s) 10%, puis des couples avec ou sans enfant pour 4%.

Au regard du logement, les informations nous indiquent que les personnes restent principalement dans un **dispositif provisoire d'hébergement familial, amical ou institutionnel et non dans un logement pérenne.**

49% d'entre eux sont hébergés dans la famille (principalement les parents) ou chez des amis.

41 % disposent d'un logement stable (locataire tout type et propriétaire).



- Nombre de nouveaux allocataires accompagnés (à l'année et non plus par mois)

Sur 2023, SIS a enregistré **198 nouveaux suivis**. Leur répartition géographique entre les EP est assez équilibrée, à l'exception des EP Moisant et Championnet d'une part et de l'EP 21 d'autre part :

EPI Championnet : 30 (23 en 2022)	EPI Château Landon : 24 (17 en 2022)
EPI Flandre : 29 (20 en 2022)	EPI Buzenval : 23 (16 en 2022)
EPI Moisant : 42 (20 en 2022)	EPI 11/12 : 23 (12 en 2022)

EPI Italie : 25 (19 en 2022)

EP 21 : 2 (2 en 2022)

Le nombre d'hommes est supérieur (**112 pour 86 femmes**) dont :

- 29 sont nés dans les années 1960
- 49 sont nés dans les années 1970
- 63 sont nés dans les années 1980
- 57 sont nés dans les années 1990

Cela confirme un **mouvement de rajeunissement des personnes orientées** permettant une prise en charge plus précoce et une perspective de sortie du RSA (emploi, AAH...) plus rapide.

- Ancienneté des allocataires sur le dispositif.

Avec la mise en œuvre des évaluations situationnelles et des réorientations qui en découlaient, **l'ancienneté dans le dispositif poursuit sa baisse, notamment pour les accompagnements de 2-5 ans**. On peut également constater que la part des **suivis de + de 5 ans n'est plus que de 8% (au lieu de 12% en 2022)**.

Ancienneté dans le dispositif	Suivis en % SIS
1_Moins de 6 mois	20%
2_De 6 mois à moins 1 an	15%
3_De 1 an à moins 2 ans	20%
4_De 2 ans à moins 5 ans	37%
Plus de 5 ans	8%
TOTAL	100%

- Sorties :

SIS a enregistré **169 sorties en 2023 (147 en 2022 et 95 en 2021) soit 15% d'augmentation en raison notamment d'un recours plus systématique à la procédure de carence et à la radiation qui en découle, au maintien des réorientations** automatiques pour les situations de + de 5 ans, et recommandé pour les situations de 3 à 5ans.

Nous notons notamment :

- **47** sorties par **radiation** ou suspension totale du droit RSA (16 en 2022)
- **34** sorties **par l'emploi** (CDI, CDD, Intérim, formation, IAE) (30 en 2022)
- **32** sorties **par l'AAH** (27 en 2022)
- **29** sorties **par réorientation** (45 en 2022)
- 14 sorties pour des allocataires résidant Hors Paris (11 en 2022)
- 11 sorties pour des ressources du ménage supérieur au plafond du RSA (9 en 2022)
- 2 décès

Ainsi, notre file active de suivis a été **renouvelée à hauteur de 30 % en 2022** (34 en 2022).

- Une campagne d'information sur le dispositif.

Les **missions d'accompagnement dans le champ RSA, les différents publics du lot 2** et les modalités d'accompagnement de SIS sont souvent peu connus par les travailleurs sociaux institutionnels et partenariaux.

C'est pourquoi une **campagne de rencontres s'est poursuivie en 2023** avec comme objectifs :

- Présenter le cadre d'intervention de l'accompagnement RSA dans le cadre du lot 2,
- Etablir les différents profils d'allocataires susceptibles de relever du lot 2,
- Expliquer le principe de la coréférence et ses atouts/faiblesses
- Transmettre des éléments de langage utiles pour mieux orienter une personne vers le soin en général, et le lot 2 en particulier.

Des réunions ont eu lieu avec les équipes des **EPI Château Landon, 11/12 et du SSP 5 et 19**

✓ Exemple de sortie par l'emploi : **situation de Mme B.Agnès**

Mme B, âgée de 44 ans, est hébergée chez sa mère dans un logement du parc social du 13^{ème} arrondissement. Allocataire du RSA depuis 2009, Madame a été suivie par la CAPI, la Corde raide, et une 1^{ère} association spécialisée « Santé » de 2015 à 2022, puis par SIS depuis avril 2022.

Madame est titulaire d'un CAP Esthétique et a exercé plusieurs années dans ce domaine. Elle met un terme à son activité en raison d'une expérience traumatisante qui l'empêche de se réinsérer professionnellement.

Elle est prise par de lourds problèmes de santé tant physique que psychique associé à une addiction à l'alcool. Il lui est difficile de prendre soin d'elle-même. Elle bénéficie de prise en charge par différents médecins spécialisés. L'hypothèse d'une demande d'AAH avait été évoqué. Isolée socialement, elle a repris une activité via les Cours Municipaux pour Adultes en 2022. Madame s'occupe quotidiennement de sa mère, en perte d'autonomie.

Dès le début de l'accompagnement a été évoqué le statut d'aidant familial, madame prenant soin de sa mère comme aidante. Elle évoque également le besoin de réfléchir, de préparer un projet professionnel. Elle maintient également ses suivis thérapeutiques à l'extérieur, et trouve un espace d'écoute, de parole avec la référente psychologue de SIS.

Deux projets professionnels se sont alors matérialisés : l'un en lien avec les animaux et l'autre avec la possibilité d'obtenir le statut d'aidant familial via l'APA et de passer la formation Préventions et Secours Civiques 1. En 2023, sa situation a fortement évolué avec l'obtention de la PSC niveau 1 en janvier, et le statut d'aidante familiale déclaré. Sur le plan de la santé, madame poursuit ses soins spécialisés et semble aujourd'hui avoir aussi envie et besoin de son hygiène de vie et de son apparence corporelle.

Depuis, madame a été déclarée en emploi direct en CDI en qualité d'aidante familiale. Elle maîtrise de mieux en mieux les démarches administratives à réaliser (CESU, URSSAF...). Elle poursuit les démarches d'adaptation et d'amélioration du logement au regard de la situation de sa mère. Elle a également une réflexion sur les perspectives en tant qu'aidante à domicile et pense plutôt s'orienter vers de la garde d'enfants, d'animaux. Elle réalise d'ailleurs quelques interventions en qualité de dogs sitter. Elle doit sortir du dispositif RSA dans les prochaines semaines avec le cumul de ses 2 activités.

✓ Exemple de sortie par contrat d'apprentissage : **situation de M.S.Pierre**

M.G, âgé de 28 ans, est hébergé chez sa mère dans le 7^{ème} arrondissement dans un logement dont elle est locataire en titre. Monsieur a été suivi par l'EPI Buzenval de novembre 2021 à septembre 2022, puis par SIS jusqu'en décembre 2023.

Agé de 26 ans à l'époque, Monsieur a été hospitalisé en mars 2022 à la demande de sa mère et est traité par des passages réguliers en CMP. En début d'accompagnement, une demande d'AAH avait été envisagée.

En début d'accompagnement à SIS, monsieur avait déjà émis le projet de travailler dans la médiation culturelle. Après plusieurs entretiens avec la référente psychologue, il a à plusieurs reprises rencontré la référente CIP de notre structure. En mai 2023, il a arrêté son suivi en CMP pour un praticien libéral, a effectué le dépôt d'une demande d'AAH et a candidaté avec l'aide de la référente CIP, à l'Ecole de la Librairie pour une formation en alternance à compter de septembre 2023.

Depuis, monsieur a obtenu son droit à l'AAH et a parallèlement été retenu pour débiter sa formation en alternance à l'Ecole de la Librairie en septembre 2023. Il travaille désormais dans le cadre de son contrat d'apprentissage dans un magasin de la FNAC à Paris

Le dispositif RSA en Seine Saint Denis :

Dans le cadre du projet de renationalisation du RSA, le Conseil Départemental de Seine Saint Denis a lancé en juin 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'accompagnement socioprofessionnel d'allocataires suivis en Circonscription de Service Social. Une réponse portée par SIS et AMLI – structure portant l'accompagnement social du bailleur social BATIGERE – a été retenue par le Département.

A l'instar du dispositif parisien, SIS a proposé à compter de juillet 2023 un accompagnement psychologique pour lever les freins à l'insertion socioprofessionnelle, orienter l'utilisateur vers des soins appropriés et/ou une reconnaissance par la MDPH d'handicaps (AAH, RQTH, Carte mobilité inclusion, Emploi accompagné...) sur un territoire de 4 communes (Neuilly Plaisance, Neuilly sur Marne, Gagny et Noisy le Grand).

9 usagers ont été accompagnés. Il s'agit de femmes uniquement âgées de 30 et 67 ans :

- 1 personne retraitée,
- 1 bénéficiaire de l'AAH,
- 2 en situation d'emploi (1 aide-soignante, 1 aide à domicile),
- 2 au RSA,
- 1 en arrêt maladie.

Les freins identifiés sont les difficultés dans la parentalité, l'anxiété dû à l'anxiogénéité de l'habitat, le sentiment d'insécurité dans l'habitat. Le désinvestissement de celui-ci.

37 entretiens d'accueil et d'écoute sur les angoisses liées au logement, orientation, soutien psychosocial ont été réalisés. Une action collective 'Atelier Bien Habiter' a été coanimée avec AMLI sur le parc social Batigere à Neuilly sur marne 27/09/2023 et une 1 rencontre avec l'amicale locataires ALIS s'est réalisée en novembre 2023

3-2-Dispositif de soutien psychologique / d'appui technique :

Convention avec la Fondation Abbé Pierre.

Mis en place en 2020 par le biais d'une convention, puis reconduite en 2021, ce dispositif poursuit sa montée en puissance avec la signature d'une convention biannuelle.

Le personnel à disposition s'est stabilisé avec la présence de 2 psychologues, à raison de 3 journées hebdomadaires pour proposer un soutien psychologique aux ménages en procédure d'expulsion.

De plus, désormais, le Référent Santé Mentale de la Fondation Abbé Pierre et une Psychologue SIS coaniment :

- Groupe de travail et d'étude pour les professionnels sur des thématiques définies et amenées par des études de cas
- Groupe de paroles pour des personnes en procédure d'expulsion en recherche d'un espace de partage d'expériences et de situations

Quelques données chiffrées.

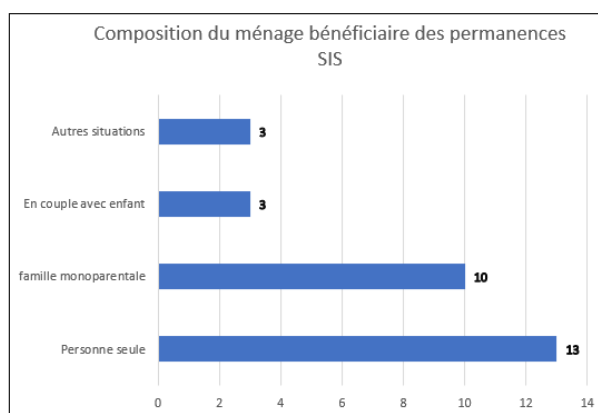
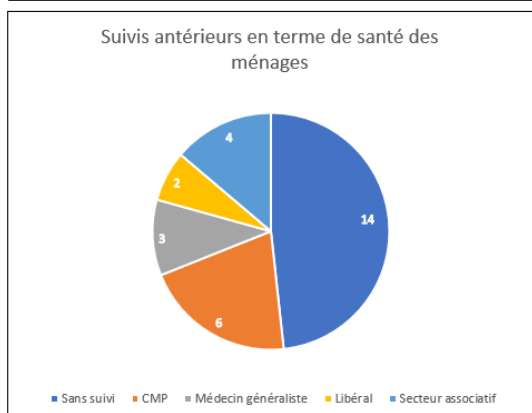
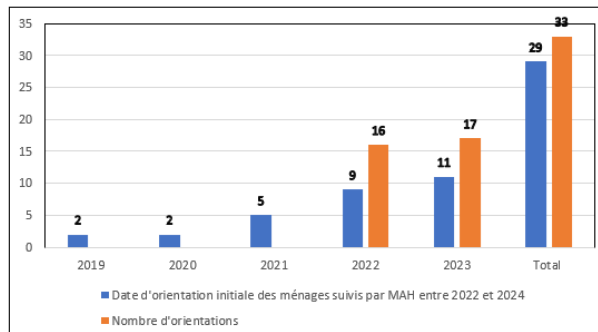
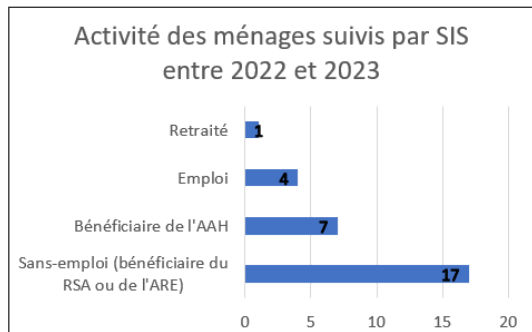
29 Orientations ont été réalisées par les Chargés de mission de l'ESH via des fiches d'orientations comportant un certain nombre d'éléments de la situation des personnes.

15 personnes ont été rencontrées, donnant lieu à la rédaction de fiches de diagnostic remises aux chargés de mission

Cela représente 124 rendez-vous sur l'année :

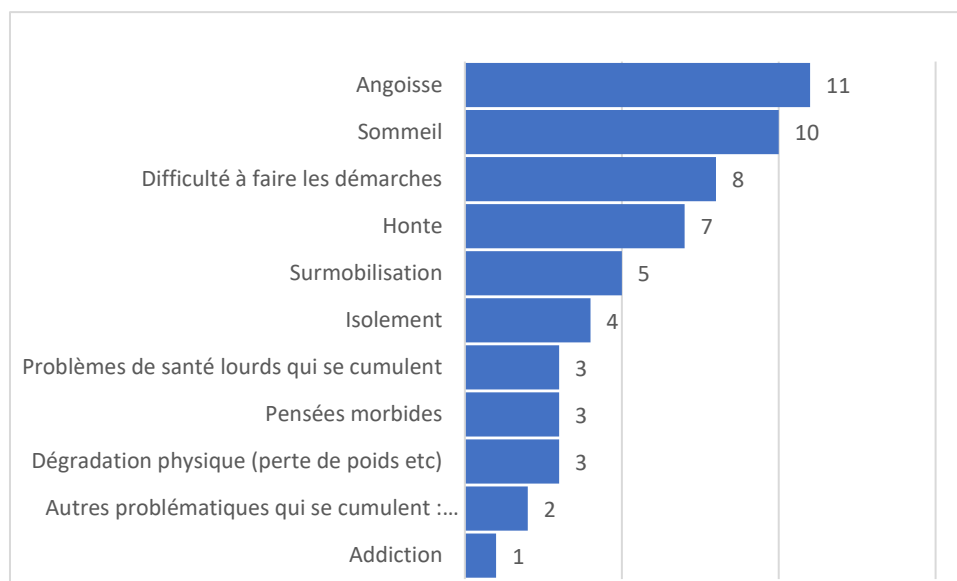
Au 31 décembre 2023, 15 personnes (9 femmes et 6 hommes) sont accompagnées par l'équipe de SIS.

Profil des ménages orientés vers les permanences SIS



Les motifs les plus récurrents d'orientations par vers SIS sont : une angoisse, un manque de sommeil et une culpabilité importante. Marginalement, on retrouve également des symptômes encore plus aigus d'une souffrance sous la forme d'une dégradation de l'état

physique de la personne (perte de poids etc). Il est évoqué de façon régulière les difficultés d'accompagnement engendrées par cette souffrance. Celles-ci peuvent se succéder ou se cumuler en fonction des ménages. La difficulté à faire des démarches dans le cadre de



l'accompagnement sociojuridique est ainsi régulièrement citée. Ainsi pour monsieur P, Lucas indique que :

« Cette angoisse a pour conséquence des difficultés de mobilisation (Ponctualité dans les rdv, démarches à réaliser en vue de l'audience). Par ailleurs, il y a des jours où il est triste et renferme chez lui et annule toutes les choses à faire dans la journée, il lui arrive de m'appeler en pleure sans raison précise. Il lui arrive aussi d'annuler des rdv car il a un.e ami.e à aider. »

Cette difficulté à faire les démarches est parfois directement évoquée par le ménage lui-même comme le souligne Lisa à propos de madame L :

« Elle a verbalisé lors de notre dernier entretien qu'elle n'arrivait plus à faire les démarches nécessaires notamment sur le plan médical, et ce à cause de l'angoisse engendrée par la situation actuelle. Elle déclare que cet état d'angoisse la bloque et qu'elle n'arrive plus à agir »

✓ Exemple d'accompagnement : **situation de M.C**

Monsieur C, 62 ans, célibataire sans enfant, vivait depuis 2002 dans un logement du parc privé d'une superficie de 13m². Depuis de nombreuses années, il exprimait rencontrer des difficultés relationnelles avec son propriétaire qui tendaient à le fragiliser. Confronté à la dégradation certaine de son domicile et à l'absence de réponse répétée de son propriétaire, il avait contacté en 2017 l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre pour être aidé et conseillé dans ce qu'il traversait. Des travaux avaient été entrepris afin d'améliorer son espace de vie : fenêtre, mur de façade, plafond écaillé à cause d'humidité, peinture de la salle de bain, et la ventilation.

Avec son accord, Monsieur C avait été orienté en Juillet 2019 vers la psychologue qui occupe une permanence d'écoute au sein de l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre. Très rapidement, il s'était saisi de cet espace clinique et s'était inscrit dans le cadre thérapeutique donné. Il ne cessait de se montrer investi, sensible aux aides communiquées par l'ensemble des professionnel(le)s ainsi qu'à la confiance communiquée par ces dernières. Au fur et à mesure des

entretiens il dévoile ses capacités de débrouillardise, d'adaptation et d'apprentissage rapide au regard de ses « multiples vies professionnelles ». Il notait également des fragilités physiques qui entraînaient, de manière épisodique, des facteurs limitatifs.

Au regard des éléments apportés et observés, apparaissait une grande sensibilité relationnelle et affective chez cet homme témoignant d'un passé douloureux et d'un parcours de consommations amendé. La situation sociale, tendait à majorer cette sensibilité témoignée. En perte de confiance sur son avenir social, il était en demande d'un besoin important d'étayage et de réassurance sur un fond de bienveillance. Il exprimait une certaine fatigabilité au quotidien du fait d'un rythme fluctuant. Doté d'authentiques qualités, atouts et possibilités, Monsieur C était à même de les mobiliser et de se confronter aux résistances du réel.

Il exprimait le besoin d'un cadre fort qui lui permettait de se structurer autour de repères clairement identifiés pour l'aider à se mobiliser. Il apparaissait un besoin fort d'être entendu sur sa situation de vie actuelle qui tendait à fragiliser son équilibre psychologique. Enfin, il était à noter que les démarches sociales (demande d'un logement social) entreprises par Monsieur C, il y a maintenant seize ans, ont longtemps été en attente jusqu'au 17 Mars 2021 où une proposition dans le 12^{ème} arrondissement de Paris a été faite. En fin d'année 2021, il a emménagé dans son nouvel appartement et a arrêté le suivi psychologique début d'année 2022.

Ce relogement tend à réconcilier le social et le soin et offre de perspectives nouvelles dans la vie de cet homme.

Convention avec Solidarités Nouvelles pour le Logement-Paris.

- Éléments contextuels.

Le projet porté conjointement par SNL Paris et SIS a été validé par la DRIHL Paris pour un financement sur 2 années, reconductible 2 années supplémentaires.

Avec la mise à disposition d'un psychologue dans les locaux de SNL Paris à raison d'1.5 jours hebdomadaire, le dispositif propose un de soutien psychologique pour les ménages et de l'appui technique pour les professionnels de l'association (salariés et bénévoles).

- Éléments contextuels.

22 situations ont été présentées lors du Copil de septembre 2022, dont 10 ont été identifiées comme prioritaires avec des problématiques diverses comme des difficultés comportementales, difficultés à maintenir des objectifs dans la durée, problématique de santé en lien avec des addictions, acceptation d'un relogement...

Par la suite, 9 ménages ont été proposés par 2 TS mais seuls 3 ont débouchés sur des entretiens.

Les principaux motifs de l'orientation sont

- Refus d'accompagnement : 50%
- Situation de crise : 25%
- Difficultés de communication : 12,5%
- Autres : 12,5%

La répartition des suivis entre les femmes et les hommes est assez égalitaire, domiciliés sur les 5^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissement.

Le nombre d'entretiens par ménages est assez large en fonction de l'adhésion de ces derniers, des problématiques identifiées à l'origine, des objectifs fixés avec la psychologue.

En moyenne, cela correspond à 6 entretiens par ménage.

Nombre Entretiens	Ménages concernés
2	1
3	1
4	2
7	1
8	1
9	1
11	1
48	8

En mettant à part les rencontres qui ne se sont matérialisés que par 1 entretien, la durée des suivis est en moyenne relativement courte (1-4 mois) :

Durée des suivis	Nombre
1 mois	2
2 mois	1
3 mois	2
4 mois	1
10 mois	1

Dans 60% des situations achevées, une orientation vers le soin a été réalisée (à 80% vers le secteur public).

Au 31 décembre 2024, 8 ménages étaient déjà accompagnés sur un maximum de 10.

Permanence psychologique pour les Aînés et les Aidants- Paris 13 et 14.

- Eléments contextuels.

En 2022, SIS a décidé de proposer une permanence psychologique d'accueil et d'écoute pour les Aînés et les Aidants familiaux du 13ème, puis du 14ème arrondissement de Paris. Ce dispositif, axé sur la proximité et l'Aller Vers, s'inscrit dans un cadre plus global d'un parcours de soins en santé mentale.

Sur le principe d'une file active de 25 suivis, nous comptons 22 suivis actifs en décembre 2023.

Après s'être concentré auprès des EPS 13 et 14, et du DAC Paris Sud en 2022, SIS s'est rapproché des différents bailleurs sociaux parisiens pour communiquer et se faire connaître : 2 actions à l'initiative de la RIVP ont été menées en pied d'immeuble à Porte de Vanves (octobre 2023) et Porte d'Orléans (avril 2023). Nous avons également participé aux Forums des collaborateurs de la RIVP de la Délégation Territoriale SUD.

Des liens sont également noués avec les responsables de secteur 13 et 14 d'Elogie Siemp depuis septembre dernier.

Enfin une rencontre a eu lieu avec les 2 chargées d'étude Cohésion Sociale de Paris Habitat en décembre 2024.

Dans le cadre du cofinancement avec la Fondation de France, une rencontre s'est déroulée avec le Comité de Pilotage de l'expérimentation FdF dans les locaux de SIS le 16 octobre 2023 pour aborder la mise en œuvre du projet.

- Public

Les orientations (35 au total) ont été adressées à SIS à compter d'octobre 2022 via la fiche FAMO pour les structures institutionnelles par les services sociaux départementaux (SSP 13 et 14) - 20, le DAC Paris Sud - 11, les bénéficiaires directement ou des membres de la famille - 4

Cela concerne en majorité des femmes (26) se répartissant sur les 13ème (23) et 14ème (12) arrondissements de Paris dont 7 entre 60-70 ans, 13 entre 71-80 ans, 12 entre 81-90 ans et 3 avec plus de 90 ans. 23 avaient déclaré un médecin traitant.

Les interventions s'effectuent majoritairement au domicile (154), modalités particulièrement appréciées par les bénéficiaires. Cela offre un cadre sécurisant et bienveillant dans le cadre des 1ers entretiens permettant la levée des craintes et la mise en place d'une alliance. Par la suite, des rencontres (19) dans les locaux de SIS sont notamment proposées. Ponctuellement des entretiens (3) ont pu se dérouler dans des bureaux de partenaires (Service Social de Proximité de Paris 14).

13 accompagnements se sont achevés dont 5 pour refus d'accompagnements, 1 lié à une entrée en EHPAD, 5 à la suite d'une orientation vers un suivi psychologique externe et 2 pour une amélioration de la situation sans prise en charge extérieure.

3-3-Actions de formation :

Le nombre constant de sollicitations réalisées en 2023 attente de la reconnaissance des compétences de SIS et la qualité des interventions réalisées.

Celles-ci se sont déroulées tout autant auprès :

- de nos partenaires historiques que sont la Direction des Solidarités via les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI 11/12), que les Services Sociaux de Proximité (SSP 19).
- Que de commandes spécifiques par des acteurs des secteurs social, et sanitaire et social (Fondation Abbé Pierre, SNL Paris, Unis Cité, FAPIL, AIDAPHI)

Quelques données chiffrées.

7 sessions ont ainsi été organisées avec

67 stagiaires accueillis,

14 jours de formation au total,

Avec des profils variés : CESF, Educateur Spécialisé, Assistant de Service Social, Juriste, Conseiller en Insertion Professionnelle

Pour un montant de 16°000 € facturés (16°000 € en 2022)

III-Perspectives et axes de travail.

1-Des marchés RSA à renouveler et à conquérir:

Le marché RSA parisien conclu avec la Direction des Solidarités s'achèvera en mars 2024 avec un renouvellement du marché public estimé en mars-avril 2023. Au regard de ses bons résultats dans l'accompagnement, de la qualité de nos relations avec les instances parisiennes, SIS souhaite se positionner une nouvelle fois en espérant poursuivre sa progression en termes de public accompagnés. A ce titre, il est envisagé de s'ouvrir à un 2nd public permettant une articulation entre les différents lots, au titre d'un parcours d'accompagnement global.

Un 2nd marché existe également dans le domaine du RSA avec l'appui technique pour des personnels accompagnants des bénéficiaires du RSA (SSP et EPI) rencontrant des difficultés d'ordre psychologique et/ou psychiatrique par des psychologues. Présents au côté des équipes, ces derniers renforcent la relation d'accompagnement auprès des usagers les plus fragiles sur le plan psychologique.

Ce marché devant s'achever aussi au 31 décembre 2023, SIS envisage de se positionner lors de son renouvellement en mars-avril 2023.

Dans le cadre du projet de renationalisation du RSA, le Conseil Départemental de Seine Saint Denis a lancé un 2nd Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'accompagnement socioprofessionnel d'allocataires suivis en Circonscription de Service Social. Une réponse portée par SIS et AMLI – structure portant l'accompagnement social du bailleur social BATIGERE – a été retenue par le Département.

SIS proposera une nouvelle version du dispositif mis en place en 2022 avec un élargissement des territoires proposés et la mise en place de jours de permanences dédiées.

Sauf autre opportunité forte, SIS ne s'engagerait pas sur d'autres dispositifs ou réponses à de nouvelles activités. La volonté serait de stabiliser les activités existantes en renforçant les outils et les moyens pour maintenir voire accroître la qualité des services.

2- Une politique Ressources Humaines renforcée :

Le renouvellement des marchés en cours doit permettre d'envisager une réelle politique de recrutement, notamment sur le plan salarial et de son évolution. Il en sera également au niveau du dossier administratif du personnel, de la gestion des congés et des temps de travail notamment avec un projet de logiciel RH à déployer.

A ce titre, un nouvel accompagnement RH a été sollicitée auprès de notre OPCO